



Non représentation d'enfant et pension alimentaire

Par **Kevin_yves06**, le **14/01/2025** à **15:12**

Bonjour,

La mère de ma fille de 8 ans ne me donne plus ma fille lors de mon droit de visite et d'hébergement alors que je paye la pension alimentaire. J'ai porté plusieurs plaintes pour non représentation d'enfant.

Il est injuste que je paye une pension alimentaire et de ne pas voir ma fille.

Est il légal de verser la pension alimentaire sur un compte bloqué au lieu de la verser directement à madame jusqu'à ce qu'elle me donne ma fille lors de mon DVH ?

Merci

Par **yapasdequoi**, le **14/01/2025** à **18:49**

Bonjour,

On n'achète pas un enfant en payant la pension.

Si vous avez porté plainte, la mère doit être convoquée et jugée. Les délais sont longs.